



Strasbourg, le 23 novembre 2012

DGIV/EDU/CIT (2012) 13 rév 6

Droits de l'homme et démocratie en action – un regard vers l'avenir

L'impact de la Charte du Conseil de l'Europe sur
l'éducation à la citoyenneté démocratique et
l'éducation aux droits de l'homme

Salle G03, Agora, Conseil de l'Europe
Strasbourg, France
29 – 30 novembre 2012

Conférence ECD/EDH 2012
Projet de concept et de programme



29 novembre 2012

08h00-09h00 **Enregistrement, bâtiment Agora**

09h00-10h30 **Séance d'ouverture (plénière), G03, Bâtiment Agora**

Présidence : M. Jorma Kauppinen, président du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et Mme Seija Astala, présidente du Conseil mixte pour la jeunesse

Message de bienvenue de M. Thorbjørn Jagland, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe (10 minutes)

Message de bienvenue de M. Jan Trzuszczński, Directeur général, Commission européenne (10 minutes)

Message de bienvenue de S.E. Mme Roser Suñé, Ministre de l'éducation et de la jeunesse de l'Andorre, au nom de la présidence andorrane du Conseil de l'Europe (10 minutes)

Travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme – Mme Ólöf Ólafsdóttir, Directrice, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation (15 minutes)

L'éducation à la citoyenneté dans la Stratégie « Europe 2020 » – M. Pierre Mairesse, Directeur, Direction générale « Education et culture », Commission européenne (15 minutes)

Discussion (30 minutes)

10h30-11h00 **Ouverture de l'exposition « Les droits de l'homme à l'école : exemples de quatre projets pédagogiques », organisée par la Présidence de l'Andorre du Conseil de l'Europe et suivie d'une pause-café**

Bâtiment Agora, rez-de-chaussée, devant la salle G03

11h00-11h30 **Séance d'ouverture (plénière), G03, Bâtiment Agora**

Présidence : M. Jorma Kauppinen, président du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et Mme Seija Astala, présidente du Conseil mixte pour la jeunesse

Présentation du rapport concernant le questionnaire sur la mise en œuvre de la Charte dans les Etats membres – M. David Kerr, Citizenship Foundation, Royaume-Uni (15 minutes)

Réflexions sur la mise en œuvre de la Charte par les partenaires non gouvernementaux (15 minutes) – M. Rui Gomes, Département de la Jeunesse, Conseil de l'Europe

Introduction à l'Atelier n°1

11h30-12h30 **Atelier n° 1 : rapport concernant la mise en œuvre de la Charte : principales conclusions, suites à donner et exemples de bonnes pratiques (6 groupes de travail en parallèle A-F)**

Groupe A : Modérateur : Mme Elisabeth Fröchen, France
Rapporteur : Mme Oana Nestian, Roumanie

Groupe B : Modérateur : M. Dariusz Grzemny, Pologne
Rapporteur : M. Bernard Wicht, Suisse

Groupe C :	Modérateur : M. Kurt Edler, Allemagne Rapporteur : Mme Kataryna Shalayeva, Luxembourg
Groupe D :	Modérateur : Mme Ljubov Lissina, Espagne Rapporteur : Mme Siyka Chavdarova-Kostova, Bulgarie, à confirmer
Groupe E :	Modérateur : M. Petr Cap, République Tchèque Rapporteur : Mme Tatevik Margaryan, Arménie
Groupe F :	Modérateur : Mme Elisabeth Kasa, Estonie Rapporteur : Mme Nevenka Lončarić Jelačić, Croatie

12h30-14h00 Déjeuner – Buffet offert par le Conseil de l'Europe devant la salle G03

13h00-14h00 Un chemin vers la dignité : Le pouvoir de l'éducation aux droits humains

Activité parallèle du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies (HCDH), Salle G01

14h00-15h30 Atelier n° 1: rapport concernant la mise en œuvre de la Charte : principales conclusions, suites à donner et exemples de bonnes pratiques – suite

15h30-16h00 Pause café

16h00-16h40 Séance plénière I (suite) ; G03 ; Bâtiment Agora

Présidente : Mme Snežana Samardžić-Marković, Directrice générale de la démocratie, Conseil de l'Europe

Compte rendu interactif de l'atelier n° 1 (30 minutes)

Exemples d'innovations dans la pratique et la coopération :

Mise en œuvre de la Charte: Le projet pilote ukraino-suisse– M. Rolf Gollob, Suisse, et Mme Raisa Yevtushenko, Ukraine (10 minutes)

16h40-17h00 Pause

Séance plénière I (suite)

La démocratie et les droits de l'homme en action : universités d'été régionales en Pologne et au Monténégro (10 minutes) – Mme Bojka Djukanovic, Monténégro, et Mme Marlena Falkowska, Pologne

L'éducation à la citoyenneté en Europe, sondage Eurydice 2012 – Mme Isabelle De Coster, politiques éducatives et analyste de systèmes, Eurydice et soutien politique, Agence exécutive éducation, audiovisuel et culture (10 minutes)

Matériels pédagogiques : « Repères : un manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes » (Repères 2.0) et « La Charte pour tous » – une version adaptée aux enfants de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (10 minutes) – M. Rui Gomes, Service de la Jeunesse, Conseil de l'Europe, et Mme Danica Bojic, Bureau d'organisation des syndicats d'élèves européens (OBESSU)

18h00 Réception et Marché de l'information

Bâtiment Agora, rez-de-chaussée, devant la salle G03

30 novembre 2012

09h00-09h30 Séance plénière II, G03, Bâtiment Agora

Présidence : Mme Ana Perona, Directrice, Le European Wergeland Centre

Discours sur l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme de la perspective du Plan d'action et de la Déclaration d'Interlaken par M. Derek Walton, Président du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) (10 minutes)

Introduction à l'Atelier n° 2

09h30-10h30 Atelier n° 2 : Défis actuels, solutions éventuelles et priorités futures en fonction des articles de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (8 groupes de travail en parallèle comme suit)

Groupe G : Education formelle générale et professionnelle (dont l'élaboration des programmes d'enseignement) (Article 6)

Modérateur : Mme Sesselja Snaevarr, Islande
Rapporteur : Mme Oana Nestian, Roumanie

Groupe H : Enseignement supérieur (Article 7)

Modérateur : M. Krzysztof Ostrowski, Pologne
Rapporteur : M. Thierry Doufur, Belgique

Groupe I : Gouvernance démocratique (Article 8)

Modérateur : M. Dariusz Grzemny, Pologne
Rapporteur : Mme Elisabeth Backman, Suisse

Groupe J : Formation (Article 9)

Modérateur : Mme Olena Styslavska, Pologne
Rapporteur : Mme Anna Dobrovolskaya, Russie

Groupe K : Rôle des organisations non gouvernementales, des organisations de jeunesse et d'autres parties prenantes (Article 10)

Modérateur : Mme Elisabeth Kasa, Estonie
Rapporteur : M. Georg Pirker, Allemagne

Groupe L : Critères d'évaluation (Article 11)

Modérateur : M. Cesar Birzea, Roumanie
Rapporteur : Mme Tatevik Margaryan, Arménie

Groupe M : Recherche (Article 12)

Modérateur : M. Mitja Sardoc, Slovénie
Rapporteur : Mme Kataryna Shalayeva, Luxembourg

Groupe N : Aptitudes à promouvoir la cohésion sociale, apprécier la diversité et gérer les différences et les conflits (Article 13)

Modérateur : Mme Ljubov Lissina, Espagne
Rapporteur : Mme Joséphine Vassalo, Malte

10h30-11h00 Pause-café - Bâtiment Agora, rez-de-chaussée, devant la salle G03

11h00-12h30	Atelier n° 2 – suite, G03, Bâtiment Agora
12h30-14h00	Déjeuner - Buffet offert par le Conseil de l'Europe devant la salle G03
13h00-14h00	Principes directeurs sur l'éducation aux droits de l'homme Activité parallèle du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE-BIDDH), Salle G01
14h00-15h00	Séance plénière II – suite, G03, Bâtiment Agora Présidence : M. Pierre Mairesse, Directeur, Direction générale « Education et culture », Commission européenne Compte rendu de l'atelier n° 2 (40 minutes) Réactions et discussion sur les suites à donner (20 minutes)
15h00-15h15	Pause
15h15-16h00	Séance plénière II – suite, G03, Bâtiment Agora Groupe de contact international sur l'ECD/EDH – table ronde sur le rôle de la coopération internationale dans la promotion et le développement de l'ECD/EDH (30 minutes) : Mme Elena Ippoliti, Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) Mme Romina Kasman, Organisation des Etats Américains (OEA) Mme Jun Morohashi, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) M. Pavel Chacuk, OSCE Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (OSCE/BIDDH) Discussion (15 minutes)
16h00-16h20	Pause-café Bâtiment Agora, rez-de-chaussée, devant la salle G03
16h20-17h30	Séance de clôture Présidence : M. Jorma Kauppinen, président du Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et Mme Seija Astala, président du Conseil mixte pour la jeunesse Synthèse de la conférence par la rapporteure générale : Prof. Audrey Osler, Buskerud University College, Norvège (10 minutes) Discours de conclusion sur le rôle de l'éducation dans la protection des droits de l'homme par M. Nils Muižnieks, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe (15 minutes) Discussion (25 minutes) Remarques de conclusion par M. Pierre Mairesse, Directeur, Direction générale « Education et culture », Commission européenne (5 minutes) Remarques de conclusion par Mme Ólöf Ólafsdóttir, Directrice, Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, Conseil de l'Europe (5 minutes)

Informations générales

Ces dernières années, des mutations profondes se sont produites dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme en Europe et au-delà. En particulier, lors de la 120^e session du Comité des Ministres, le 11 mai 2010, les Ministres des Affaires étrangères et les représentants des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont adopté la Recommandation CM/Rec(2010)7 concernant la Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Ce texte sera un point de référence essentiel pour toute l'Europe et servira de base au travail mené ces prochaines années par l'Organisation dans ce domaine.

L'adoption de la Charte se rattache à une série de décisions prises par le Comité des Ministres en guise de suite donnée à la Conférence de haut niveau sur l'avenir de la Cour européenne des droits de l'homme, qui s'est tenue les 18-19 février 2010 à Interlaken afin de mettre en œuvre la Déclaration et le Plan d'action adoptés dans cette même ville. Ces décisions visent toutes, d'une manière ou d'une autre, à améliorer la crédibilité et l'efficacité de la Convention européenne des droits de l'homme et le système d'application de celle-ci, et à réduire la pression exercée sur la Cour par un arriéré d'affaires excessif. La Charte fait partie de ces décisions, car l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme est une façon privilégiée « d'apporter aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et de développer leurs attitudes et leurs comportements », de façon qu'ils puissent promouvoir et défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

La Charte marque un tournant dans le travail du Conseil de l'Europe en faveur de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme. Elle est le point culminant du projet concernant le projet sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et le programme de jeunesse sur l'éducation aux droits de l'homme.

Deux ans après l'adoption de la Charte, le Conseil de l'Europe s'attache à la diffuser (y compris par le biais de l'élaboration d'une version adaptée aux enfants) et à faire connaître son potentiel pour faire de l'apprentissage de la citoyenneté et des droits de l'homme une réalité pour tous en Europe. A cette fin, les Etats membres et les organisations partenaires non gouvernementales (y compris les organisations de jeunesse) seront invités à faire part de leur expérience et de leurs résultats en matière d'utilisation de la Charte. Un rapport concernant le questionnaire sera rédigé à partir des réponses qui auront été envoyées par les Etats membres. Les contributions d'organisations de la société civile seront aussi collectées.

Dans ce cadre, le Conseil de l'Europe organisera une conférence sur « les droits de l'homme et la démocratie en action – un regard vers l'avenir » en 2012, en collaboration avec la Commission européenne et le Centre européen Wergeland, afin de faire le bilan de l'évolution de la situation dans les Etats membres depuis l'adoption de la Charte et de discuter de la coopération et des stratégies futures pour promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme.

Date et lieu

Les 29 et 30 novembre 2012, Strasbourg, France

Organisateurs

La conférence est organisée et subventionnée par les organisations sous-mentionnées :

- Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation, Conseil de l'Europe
- Commission européenne
- Centre européen Wergeland

But et objectifs

La Conférence est destinée à rassembler des représentants des Etats parties à la Convention culturelle européenne, des praticiens de l'éducation, des représentants d'organisations de la jeunesse et de la société civile et d'autres partenaires pour faire le bilan des résultats atteints et envisager des collaborations et des stratégies futures pour la promotion de l'ECD/EDH par l'application de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

Sur la base du rapport concernant la mise en œuvre de la Charte et dans le cadre du suivi de la Déclaration et au Plan d'action d'Interlaken

Ses objectifs sont les suivants :

- Echanger sur les problèmes et les occasions offertes dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme ;
- Echanger des informations sur les effets et la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté et l'éducation aux droits de l'homme assurée par les établissements publics et les ONG au sein des Etats membres ;
- Discuter des moyens de renforcer l'ECD/EDH par le recours à la Charte ces prochaines années et contribuer au développement de mécanismes durables pour l'application de la Charte à la fois dans les Etats membres et au Conseil de l'Europe ;
- Discuter de collaborations concrètes futures entre institutions nationales et internationales et entre secteurs d'éducation formelle et non formelle.

Résultats escomptés

Au niveau politique :

- Renforcer l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme fondée sur la Charte par une meilleure compréhension des moyens efficaces de promouvoir l'ECD/EDH dans l'ensemble des contextes éducatifs ;
- Améliorer la visibilité du rôle de l'ECD/EDH pour l'avenir des sociétés démocratiques et du travail mené par le Conseil de l'Europe dans ce domaine ;
- Renforcer la coopération de toutes les parties intéressées aux niveaux national et international pour mettre à profit les synergies, assurer une complémentarité et lancer des plans d'action concertés.

Résultats spécifiques :

- Un rapport de la conférence, comprenant les réactions relatives au rapport concernant le questionnaire, les conclusions et les recommandations ;
- Un site internet sur la conférence, où figureront les discours, les communications et des produits multimédias (par ex. des interviews de participants).

Participants

La Conférence réunira des responsables des 50 Etats parties à la Convention culturelle européenne, des représentants d'institutions internationales et de la société civile (y compris des organisations de jeunesse et des fondations œuvrant dans le domaine de l'ECD/EDH). Les participants devraient être au nombre de 200.

Des demandes de nomination seront adressées aux Etats parties à la Convention culturelle européenne qui seront priés de désigner un responsable de haut niveau chargé de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Seront également invités :

1. des modérateurs, des rapporteurs, des présidents et un rapporteur général
2. les coordinateurs de l'ECD/EDH
3. des ONG internationales
4. des organisations de jeunesse œuvrant dans le domaine de l'ECD/EDH
5. des institutions nationales de défense des droits de l'homme
6. des institutions régionales et internationales
7. des fondations intéressées par l'ECD/EDH
8. des organes du Conseil de l'Europe concernés, notamment :
 - a. le Comité des Ministres
 - b. l'Assemblée parlementaire
 - c. le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

- d. le Commissariat aux droits de l'homme
 - e. la Conférence des OING
 - f. le Centre Nord-Sud
 - g. le Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants »
 - h. la Direction générale des affaires juridiques et des droits de l'homme
 - i. le Forum mondial de la démocratie
 - j. le Centre européen pour les langues vivantes (CELV)
9. Des professionnels de l'éducation
10. Des représentants des médias.

Organisation et méthodes de travail

Rédaction de rapports et prise de décisions : la conférence est organisée sous l'autorité du Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les politiques et pratiques éducatives (CDPPE) et le Conseil mixte pour la jeunesse. Un petit groupe préparatoire a été formé pour donner des orientations détaillées et des avis sur le concept et le programme de la Conférence¹. Le rapport de la Conférence sera soumis aux comités intéressés pour information et suites à donner.

Programme : la première journée sera consacrée à dresser un bilan de ce qui a été fait et la seconde, aux idées d'action future. La séance de clôture permettra de faire la synthèse des conclusions et de donner la parole à une personnalité de premier plan pour qu'elle présente des éléments de réflexion stimulants. En principe, le nombre de discours sera limité le plus possible, tandis que les ateliers viseront à produire des conclusions et des recommandations pratiques. On s'attachera à réaliser des entretiens avec des personnalités de renom.

L'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des enfants et des jeunes : les questions de l'égalité entre les femmes et les hommes et la participation des enfants et des jeunes vont être dument prises en compte dans l'organisation de la conférence.

Communication : un site internet consacré à la conférence sera élaboré et lancé en septembre 2012. Il servira pour la préparation de celle-ci et pour en diffuser les résultats. Il pourrait aussi être utilisé pour une participation en ligne (par exemple transmission vidéo des débats), la collecte d'observations d'un auditoire plus large et pour des liaisons vidéo avec d'autres lieux. Nous allons étudier les possibilités de collaboration à cet égard avec la Direction de la communication du Conseil de l'Europe. La possibilité d'exploiter les ressources des réseaux sociaux sera envisagée en coopération avec le Centre européen Wergeland.

Un marché de l'information sera organisé parallèlement à la conférence (ainsi, des matériels et publications seront exposés, présentés ou distribués par les organisateurs et les participants). Sont prévus des tables régionales et une manifestation d'ouverture informelle la veille au soir.

Langues de travail : anglais et français (pour les ateliers n° 1 et 2, il y aura un groupe russophone)

Documents de travail

- Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (Recommandation CM/Rec(2010)7).
- Rapport concernant le questionnaire sur la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme.

Documents de référence

Conseil de l'Europe

- Conclusions du Forum sur l'éducation aux droits de l'homme avec et par les jeunes (Budapest et Strasbourg, 2009)
- Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015)
- Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans

¹ Le groupe comprend deux représentants de l'ancien Comité directeur de l'éducation, deux représentants des organes statutaires de la jeunesse et deux représentants d'ONG.

- Recommandation CM/Rec(2007)13 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'éducation

Commission européenne

- L'éducation à la citoyenneté en Europe, Etude Eurydice 2012
- Etude sur « la citoyenneté participative dans l'Union européenne », 2012

Autres

- Plan d'action pour la deuxième phase (2010-2014) du Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme (A/HRC/15/28), adopté par la résolution 15/11 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
- Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme A/RES/66/137